



## Violence sciemment voulu, sequestration.situation irreguliere

-----  
Par elheidi

je me permets de vous ecrire

ma belle soeur habite a lyon et s est marié avec un concubin francais en algerie .le couple est venu ensuite en france avec un visa.son mari sournois lui a assuré d avoir effectuer les demarches en vue de l obtention de la carte de sejour concubine de francais

il faut savoir que le mari est psychologiquement instable et est fumeur de cannabis

son mari n en est pas a sa premiere "affaire" puisque ma belle soeur est sa 3eme femme;elle pensait vivre une histoire d amour avec lui et que le temps l assagirait..

la famille du mari est complice et ils profitent du fait que ma belle soeur ne maitrise pas la langue francaise

il se trouve que le visa est perimé .la situation est elle que ma belle soeur veut demander le divorce:sequestration,defaut de nourriture et d hygiene meme le devoir conjugal n est pas rempli... ;c est intenable dautant plus qu a defaut de papiers valide ma belle soeur est en situation irreguliere

y a t il possibilité de faire les demarches de son propre chef afin d obtenir une carte de residence et tout ceci independamment de son mari

le mari en question veut la ramener en algerie contre sa volonte sans la divorcer et lui a confisquer tous ses papiers.dans les coutumes orientales cela constitue une humiliation d autant plus que cela lui permets de s exonerer de toutes responsabilites.

la solution serait de prendre contact avec l assistante sociale?

porter plainte au commissariat?! ennui ce sont les represailles

comment peux t elle faire valoir ses droits?

je vous remercie de vos eclaircissements

cordialement

-----  
Par jury34

Bonjour,

Vous pouvez effectivement porter plainte pour les infractions pénales qui semblent avoir été réalisées.

Pour l'obtention des titres, le mieux est de vous rendre en préfecture.

Ce sont eux qui vous renseigneront au mieux pour ce genre de questions.

Je me tiens bien sûr disponible !

Bien à vous